



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

Francophonie canadienne et diversité immigrante : les défis d'une rencontre réussie

Journée de réflexion sur l'immigration francophone
Hôtel Hilton Lac Leamy

Chedly BELKHODJA, Université Concordia
Christophe TRAISNEL, Université de Moncton

Mars 2014



Canada

Ce projet a été financé par la Direction générale de la recherche et de l'évaluation de Citoyenneté et Immigration Canada dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés afin de soutenir la recherche sur l'immigration dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur(e) ou des auteur(e)s et ne reflètent pas nécessairement celles de Citoyenneté et Immigration Canada ou du Gouvernement du Canada.

« Francophonie canadienne et diversité immigrante : les défis d'une rencontre réussie ».

Journée de réflexion sur l'immigration francophone, 12 mars 2014, Hôtel Hilton Lac Leamy, Gatineau, Québec.

**Chedly BELKHODJA, Université Concordia
Christophe TRAISNEL, Université de Moncton**

Compte rendu de la journée de réflexion

Le 31 mars 2014

Table des matières

Introduction	p. 2
Allocution de Les Linklater	p. 2
Atelier 1 : « Qui ça, nous? »	p. 3
Atelier 2 : Immigration, fédéralisme et politiques publiques	p. 9
Table ronde 1 : Bien réussir le projet de l'immigration	p. 14
Table ronde 2 : Poser l'enjeu de la recherche sur l'immigration francophone	p. 17
Conclusions pertinentes pour CIC	p. 23

Introduction

Le 12 mars 2014 a eu lieu la 8^e journée de réflexion sur l'immigration francophone au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Financée par Citoyenneté et Immigration (CIC), le programme scientifique de la journée a été élaboré par Chedly Belkhodja (Université Concordia) et Christophe Traisnel (Université de Moncton) en collaboration avec la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada et CIC. Quatre ateliers et tables rondes ont regroupé des chercheurs du milieu universitaire, des représentants du gouvernement fédéral et des acteurs de la société civile.

Ce compte-rendu de la journée de réflexion sur l'immigration francophone a été réalisé à travers l'enregistrement et l'analyse de l'ensemble des interventions et des débats qui ont suivi les présentations.

Les documents en annexe sont insérés en appui à cette synthèse. Ils restent la propriété de leurs auteurs.

Synthèse des principaux points traités et discutés

Allocation de Les Linklater, sous-ministre adjoint (Citoyenneté et Immigration Canada)

Les Linklater rappelle qu'un des principes directeurs de l'ensemble des activités menées par CIC est le caractère bilingue du pays, ce qui constitue une source de vitalité pour l'économie et la société canadienne. Parmi les objectifs de l'immigration est celui « d'enrichir et renforcer le tissu social et culturel du pays » en gardant à l'esprit le respect de son caractère fédéral, bilingue et multiculturel, ainsi que celui de favoriser le développement des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Ce faisant, il souligne qu'en pratique il faut accorder une attention particulière sur les répercussions que peut avoir l'immigration sur les CFSM, ce qui explique d'ailleurs l'investissement de CIC dans la toute première édition de la semaine nationale de l'immigration francophone (novembre 2013).

De plus, l'an dernier le gouvernement a dévoilé la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* dans laquelle l'immigration constitue un de ses trois piliers. Dans le cadre de celle-ci, le gouvernement s'engage à investir au cours des cinq prochaines années 149\$ millions dans les initiatives associées aux langues officielles et à l'immigration. Plus spécifiquement, par cet investissement le gouvernement cherche 1) à consolider les capacités des CFSM et les infrastructures d'établissement ; 2) à élargir la portée de Destination Canada qui a comme objectif de mettre en contact les immigrants qualifiés et les employeurs dans le but de favoriser à la fois le développement économique et le développement des CFSM ;

et, 3) à mieux faire connaître et comprendre aux décideurs et intervenants les thématiques qui sont importantes à considérer afin d'assurer la vitalité des CFSM en encourageant la recherche.

Les nouvelles réformes du système d'immigration qui ont été entamées et qui verront le jour au début de l'an prochain, notamment en ce qui concerne le recrutement, permettront non seulement de faire venir plus rapidement les immigrants économiques aux pays, mais d'attirer plus d'immigrants dans les CFSM également. En plus du recrutement, CIC travaille continuellement pour assurer une bonne intégration des nouveaux arrivants à la communauté d'accueil. Le nombre de services d'établissement a augmenté dans les CFSM au cours des dernières.

Linklater termine en soulignant que dans son rapport de 2012-2013, le commissaire aux langues officielles du Canada insistait sur l'idée que l'immigration est fondamentale pour assurer la vitalité des CFSM. Tirant la même conclusion, CIC s'engage à poursuivre son travail en ce qui concerne l'élaboration de partenariats avec les divers intervenants en matière d'immigration.

Atelier 1 : « Qui ça, nous? » La diversité face au particularisme linguistique des CFSM

La francophonie minoritaire au Canada et la société d'accueil

Bien qu'il reconnaisse la valeur du projet de l'immigration francophone au Canada, un projet qui cadre bien selon lui dans les objectifs de la *Loi sur les langues officielles* du Canada, Rémi Léger (Simon Fraser University) en propose une lecture critique. Il pose la question suivante : les francophonies minoritaires peuvent-elles se présenter comme des sociétés d'accueil? Sinon, peuvent-elles aspirer à le devenir?

Dans le cadre des francophonies hors-Québec, souligne-t-il, la vision de la société d'accueil est construite autour du bilinguisme et du multiculturalisme. Les institutions publiques (fédérales et du Nouveau-Brunswick) sont peut-être bilingues, mais les lieux où arrivent les immigrants ne le sont pas nécessairement. Plusieurs francophones doivent quotidiennement vivre en anglais. L'immigration francophone s'inscrit dans ce cadre bilingue et multiculturel spécifique.

Selon lui, l'immigration francophone aurait dû être précédée par un projet plus large, soit celui défendu pendant plusieurs années par la FCFA : « une politique globale, précise, cohérente et définitive des communautés de langue et de culture française ». L'immigration francophone pourrait devenir un des piliers de ce projet de développement global. Une telle entreprise, soutient-il, permettrait aux CFSM de devenir de véritables sociétés d'accueil, ou du moins des « quasi-sociétés d'accueil », détenant des institutions stables pouvant mettre en œuvre des programmes pour répondre aux besoins des francophonies locales.

En guise de conclusion, il juge nécessaire de miser sur une collaboration étendue entre les communautés et les trois paliers de gouvernement. Aussi, si l'on désire voir émerger de

véritables sociétés d'accueil, il est essentiel que les services provinciaux et municipaux soient livrés dans la langue de la minorité.

Langue et plurilinguisme : appartenance et habileté

D'entrée de jeu, Monica Heller (University of Toronto) fait part d'une intention qui s'insère dans une démarche d'analyse : celle de « déstabiliser », pour mieux le questionner, le concept de communauté d'accueil, en soulignant, que dans les conditions actuelles d'économie mondialisée, il est devenu difficile de fonder une conception stable et unilinéaire de communauté d'accueil. Dans la nouvelle « énorme vague de *mobilité* » (elle hésite, avoue-t-elle, à employer le mot « immigration ») les questions liées à l'accueil et l'intégration sont revenues à l'ordre du jour. Est-ce que la seule manière de s'organiser est sur la base d'une communauté homogène, demande-t-elle? Ne peut-on pas regarder les choses autrement en insistant sur l'angle des mobilités et porter une attention particulière aux trajectoires multiples?

Elle nous invite à considérer l'immigration francophone au Canada comme projet de mobilité multiple. Selon elle, il faut revoir les choses car le modèle traditionnel de l'État-nation compris comme « communauté culturellement, historiquement et linguistiquement homogène » est concurrencé par la nouvelle économie mondialisée qui insiste sur la circulation des ressources humaines (ainsi que des ressources matérielles et symboliques). Dans le contexte d'une économie du savoir et de la communication, la manière de comprendre la langue change, elle n'est plus uniquement un symbole d'appartenance, mais également une valeur ajoutée dans la mise en marché de produits de « niches ».

Heller soutient qu'on commence à comprendre la langue d'une troisième manière : soit, comme habileté technique devenue nécessaire pour la gestion de réseaux de production et de consommation plurilingues et mondialisés (l'investissement dans les services de traduction, par exemple). Elle considère que nous ne fonctionnons plus dans le cadre d'une société d'accueil marquée par une langue commune, mais que nous sommes davantage marqués par une concurrence pour le contrôle de ressources linguistiques.

Il devient alors nécessaire de repenser nos investissements dans les symboles identitaires. Il faut comprendre que nous avons toujours été mobiles et diversifiés afin de mettre à profit cette position privilégiée pour mieux se « brancher » dans la nouvelle économie mondialisée.

De la difficulté de rallier autour de la «fierté» de parler français : l'immigration francophone à l'épreuve de l'idéologie néolibérale de la langue

Isabelle Violette (Université de Moncton) s'intéresse aux conditions socio-économiques actuelles au sein des CFSM. L'objectif de sa communication est d'examiner les déstabilisations et les résistances quant au lien établi ou présumé entre langue et identité collective. Comment cela s'articule sur le terrain de l'immigration en milieux francophones minoritaires, notamment dans le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, cas sur lequel porte ses recherches?

L'immigration au sein des CFSM s'articule comme un projet de reproduction ethnolinguistique s'inscrivant dans un « paradigme vitalitaire ». Dans ce sens, l'immigration est maintenant considérée comme contribuant au développement des CFSM. Selon Violette, il y a eu une transposition de la cause militante acadienne au terrain de l'immigration francophone, où le nouvel immigrant devient partie prenante d'une stratégie qui a comme objectif le maintien des acquis institutionnels et des droits linguistiques. Cette transposition, souligne-t-elle, mène à *construire* un immigrant « désirable », soit celui qui aurait un projet d'établissement à long terme et qui adopterait des pratiques faisant la promotion du français. Ce faisant, les organismes d'accueil et communautaire présentent un discours ouvert et inclusif reconnaissant qu'il est possible de devenir acadien en s'engageant de manière volontaire à la cause collective acadienne. L'inclusion est dès lors basée sur le critère de la langue.

Elle poursuit en disant que le fait de concevoir la langue le critère principal de l'appartenance est à la fois une ouverture mais aussi une contrainte : « la dimension volontariste de l'appartenance collective implique souvent en contrepartie une régulation des pratiques linguistiques en fonction de ce qui contribue ou nuit à la vitalité de la communauté ». Il y a alors aussi une certaine hésitation, notamment devant les immigrants francophones qui parlent et travaillent en anglais et qui ne s'engagent pas dans la cause collective. L'inclusion serait alors conditionnelle à l'engagement, ce qui vient installer une forme de dichotomie loyauté/trahison envers la langue.

Elle souligne que dans le contexte néolibéral dans lequel s'inscrit l'immigration francophone, le bilinguisme officiel agit parfois comme un facteur d'attraction auprès des populations immigrantes, car leur désir d'immigrer en sol acadien est aussi stimulé par la possibilité d'apprendre l'anglais tout en ayant le confort de résider dans un milieu où elles peuvent recevoir des services en français. L'intérêt individuel entre alors en jeu. Le bilinguisme n'est pas pour le nouvel arrivant un dispositif de reconnaissance, mais un outil économique.

Enfin, elle explique que le fait de faire de la langue le marqueur principal peut aussi avoir comme effet de masquer d'autres mécanismes d'exclusion, car, il y a des nouveaux arrivants qui adhèrent pleinement à la cause collective acadienne mais qui perçoivent des limites quant à leur inclusion et quant à leur intégration. Cette marginalisation de l'immigration francophone est également renforcée par la situation économique de la province menant certaines personnes à s'interroger quant au bien-fondé de l'investissement de l'immigration francophone. De plus, l'argument selon lequel il faut retenir ces nouvelles populations afin de tout simplement maintenir l'équilibre linguistique n'en est pas un qui soit complètement convaincant.

Réflexions préliminaires sur les EsCIFs

Dans son intervention, Cédric de Chardon (Citoyenneté et Immigration Canada) s'intéresse à la problématique de la définition des communautés. Les définitions doivent avoir cette capacité à évoluer, car elles datent ou sont mal adaptées..

Dans le contexte des CFSM, deux enjeux de définition importants se font jour. D'abord, définir ce qu'est un *individu francophone* et les modalités d'une comptabilisation, d'un dénombrement de ces francophones. Ensuite, développer une unité de mesure pouvant caractériser une CFSM, en tant que communauté cette fois. Combien y en a-t-il? Comment se portent-elles? Dans cette définition, deux ingrédients sont nécessaires :

1. Le sous-ensemble géographique (tout ce qui est à l'extérieur du Québec; mais la question est de savoir ensuite quelle unité géographique utiliser : par province/territoire; par RMR; par division de recensement, etc?).
2. La taille de la population ainsi que la définition des limites et proportions de la communauté (Densité? Nombre? Proportion?).

Il suggère qu'il faut ajouter un autre ingrédient important, soit l'objectif de la CFSM en matière d'immigration. Une CFSM peut avoir divers objectifs. Par exemple :

1. Augmenter le nombre d'immigrants qui s'installent dans un espace géographique donné dans une période de temps limitée;
2. Augmenter le nombre d'immigrants contribuant à la vitalité (économique, politique, culturelle, etc.) de la communauté; ou encore,
3. Améliorer ou optimiser les conditions de vie des nouveaux arrivants.

Le défi est de savoir s'il est possible de réaliser tout cela en même temps ou s'il faut réaliser des compromis entre les divers objectifs.

De Chardon propose la notion *d'espace ciblé d'immigration francophone*, ce qu'il nomme un EsCIF. Cette idée pourrait potentiellement être une nouvelle manière de voir l'immigration dans les CFSM. Afin d'être en mesure de convaincre le gouvernement d'investir dans l'immigration francophone, il faut être en mesure de démontrer l'impact économique que cette immigration peut avoir sur les CFSM. Cela étant dit, les EsCIFs doivent démontrer trois choses :

1. La volonté d'accueillir des populations immigrantes;
2. La capacité d'offrir l'opportunité à ces populations de vivre en français; et,
3. La présence d'emplois disponibles ou d'opportunités économiques, car cela incite davantage les nouvelles populations immigrantes à s'y établir à plus long terme.

Périodes questions/commentaires

Question : Nicolas Garant (Citoyenneté et Immigration Canada) : M. Garant soulève la question de la pertinence de la notion de mobilité, et le caractère « nouveau » de cette mobilité. Comme la notion de communauté, demande-t-il, celle de mobilité ne contient-elle pas une certaine part de mythe dans la mesure où ~~qu~~il semble plus difficile que jamais de l'être? Selon lui, bien que l'État s'ouvre vers l'extérieur, ceci a été suivi d'un réflexe à encadrer la mobilité. La mondialisation s'accompagne d'une plus importante régulation. Peut-on vraiment parler de mobilité au quotidien? La vie quotidienne suppose qu'on s'établisse en quelque part, qu'on ait

une adresse, par exemple. Ne faut-il pas aussi être en mesure de définir des milieux de vie, c'est-à-dire des milieux où les gens choisissent de s'établir? Quel nom donner à ces milieux de vie?

Monica Heller tient à clarifier qu'elle ne voulait pas dire que tout est mobile. Toutefois, elle soutient que l'inclination est souvent de penser que la mobilité est une condition à régler et que la vie « normale » d'un individu, c'est d'être « attaché » à un lieu spécifique. Elle est d'avis que la mobilité est une partie de la vie normale des gens. Cela dit, la mobilité des individus peut se concevoir comme un privilège pour certains individus tandis que d'autres n'y ont pas accès. Dans le contexte économique mondial, l'immigration provoque des inégalités, et il faut comprendre ensemble le concept de mobilité et celui d'ancrage afin de voir de quelle manière ces deux dimensions peuvent s'arrimer dans un projet de société. .

Cédric de Chardon ajoute que la mobilité passe par l'attraction vers le travail. En ce qui concerne l'ancrage, il y a une ambivalence, car il faut définir des lieux où on peut investir et offrir des services, ce qui suppose également que ces endroits soient attractifs du point de vue des opportunités en matière de travail. Ces différentes dimensions doivent être conciliées.

Commentaire : Jean-Pierre Corbeil (Statistiques Canada) tient à ajouter quelques précisions. D'abord, la migration est une caractéristique des CFMS. Par exemple, le niveau de scolarité des franco-ontariens (soit ceux détenant un diplôme d'étude postsecondaire) apparaît comme étant plus élevé que celui des résidents du Québec. Toutefois, quand on regarde de plus près les données, il est démontré que 25% de ces franco-ontariens sont originaires et ont été scolarisés au Québec. La mobilité est donc un facteur important. Ensuite, il évoque que le rapport de pouvoir ou de force est souvent évacué lorsqu'on parle d'immigration francophone. Il rappelle que l'immigration francophone à l'extérieur du Québec représente 2 à 4% de la population et que 5 à 6% du total des immigrants hors Québec disent avoir une connaissance du français. Au Québec, notamment à Montréal, il y a cette notion de concurrence entre l'anglais et le français. À l'extérieur du Québec, ce concept de concurrence n'existe pas, car l'anglais est largement dominant. Enfin, tout cela vient poser un défi important en ce qui concerne la définition des CFMS, souligne-t-il, surtout lorsqu'on prend en compte que plus de 50% des francophones hors Québec se considèrent comme appartenant autant à la communauté de langue anglaise qu'à la communauté francophone. La dimension démographique semble être ignorée selon lui, ce qui vient effacer le rapport de force. Il rappelle qu'il y a trente ans, environ 30% des immigrants arrivant au Québec parlait le français, maintenant la proportion est d'environ 65%, la réalité à l'extérieur du Québec est loin de là.

Commentaire : Ibrahima Diallo (Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone) partage quelques réflexions. D'abord, concernant la politique de développement global présentée par Rémi Léger, il évoque que l'enjeu de l'immigration dans les CFMS ne se posait pas trente ans passés, ces communautés étaient concentrées sur d'autres enjeux. Lorsqu'il mentionnait l'importance de l'immigration, personne ne le prenait sérieux. Maintenant, souligne-t-il, ces communautés (il fait aux communautés franco-manitobaines) sont

encore plus minorisés en raison de l'arrivée de populations immigrantes provenant des philippines et de la Pologne, par exemple. Ensuite, il n'est pas possible de demander aux immigrants de ne pas être mobile une fois qu'ils sont au Canada. Les gens du Nouveau-Brunswick sont mobiles, plusieurs acadiens découvrent la francophonie en Alberta où de petites communautés finissent par se former. La mobilité fait partie de ce processus. Finalement, il ne faut pas avoir peur que les immigrants apprennent l'anglais. Ces derniers parlent déjà trois, quatre langues avant d'arriver au Canada.

Commentaire : Paul Brennan (Association des collègues, cegeps et instituts du Canada) suite à la réponse de Monica Heller croit aussi qu'il est important de réfléchir à la relation entre mobilité et le fait d'être « attaché » à un lieu spécifique. Il pense que cela nous permettrait d'être plus proactifs au niveau du recrutement. De plus, il est d'avis que les communautés francophones doivent accepter d'offrir (sans être sur la défensive) la possibilité aux nouveaux arrivants d'apprendre l'anglais. Le multilinguisme est la voie de l'avenir. Il faut faire du multilinguisme un facteur d'attraction plutôt que de crainte, mais cela nécessite un changement d'attitude, conclue-t-il.

Isabelle Violette souligne que dans le cas de l'Université de Moncton la mobilité des étudiants internationaux, à l'origine temporaire, devient plus permanente et que la possibilité d'apprendre l'anglais est effectivement un facteur d'attraction. Toutefois, elle rappelle que les communautés défendent tout de même cette idée d' « allégeance linguistique » ce qui produit des formes d'exclusion.

Monica Heller ajoute qu'il y aussi toute la question de la mobilité interne pour le travail (par exemple, celle du Nouveau-Brunswick vers l'Ouest) qui est difficile à mesurer. Il faut essayer de comprendre davantage ces formes de mobilité qui sont des extensions de réseaux plutôt que des « ancrages » dans certaines régions du pays.

Commentaire : Moussa Agassa évoque trois points : d'abord, il souligne que les immigrants arrivent avec des « choses », des compétences et la conviction de vouloir rester. Ils arrivent avec des compétences dont le Canada a besoin. Les compétences linguistiques qu'apportent avec eux les immigrants n'est pas un problème. A leur arrivée, ils trouvent une problématique du bilinguisme qui les précède. Ensuite, il suggère qu'il faut donner la parole aux immigrants plutôt que de parler pour eux. L'immigrant a la capacité de vivre en français, mais ce n'est pas toujours clair de savoir dans quelle mesure les communautés elles-mêmes ont cette capacité. Finalement, il évoque le thème central de l'employabilité des immigrants. Si la population immigrante ne trouve pas de travail en français, elle va aller en trouver en anglais.

Commentaire : Un consultant (nom inaudible) évoque que la tendance à la marchandisation de l'immigration francophone est déplorable, car elle vient effacer la dimension humaine de l'immigration. On a recours à l'immigration seulement lorsqu'on en a besoin, et il insiste sur le caractère instrumental de cette manière de faire. En ce qui concerne l'investissement, il faut

d'abord être en mesure de définir ensemble ce que nous attendons de l'immigration francophone. Et c'est par le dialogue qu'on peut y arriver.

Atelier 2 : Immigration, fédéralisme et politiques publiques

La présidente de séance, Corinne Saint-Amand (Citoyenneté et Immigration Canada), débute en partageant quelques réflexions. Comme l'immigration est une responsabilité conjointe fédéral-provincial/territorial, cela suppose, dit-elle, une collaboration étroite ainsi qu'une formulation des politiques « créative et agile ». Au cours de la dernière année, CIC a inscrit davantage l'immigration francophone à l'agenda des comités fédéral-provincial/territorial. Elle poursuit en présentant quelques exemples concrets de collaboration : soit, le Conseil national en établissement dans le cadre duquel la FCFA participe aux discussions en ce qui concerne l'immigration dans les CFSM; et la création de nouvelles structures de collaborations comme les partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) et les réseaux en immigration francophone (RIF). CIC veut continuer, conclue-t-elle, à développer des structures pour coordonner les divers projets en cours afin de faire avancer l'agenda collectif.

Who Invited Them to the Party? Local Involvement in Immigrant Settlement

Erin Tolley (University of Toronto) croit que les recherches qu'elle a menées sur la gouvernance de l'immigration, notamment sur l'engagement des acteurs locaux, peuvent être utiles ou applicables aux CFSM. Elle annonce d'emblée quatre principaux points à retenir : 1) la gouvernance multiniveaux n'a pas encore été pleinement réalisée en matière d'immigration; 2) les acteurs locaux ont besoin de jouer un rôle plus important en la matière; 3) l'engagement des acteurs locaux est toutefois limité par les cadres politiques existants; et, 4) les résultats en matière de politique d'immigration ne sont pas optimaux, ce qui est probablement également le cas pour les CFSM, ajoute-t-elle.

Elle avance que les municipalités, ainsi que les autres acteurs locaux, jouent un rôle informel, étant davantage responsables de la mise en œuvre des décisions et des programmes. Toutefois, les municipalités poussent pour avoir plus d'influence sur l'élaboration des politiques en matière d'immigration, car elles assument l'impact de ces décisions. Les acteurs locaux sont essentiellement absents de la « haute » formulation des politiques, mais leur implication au niveau de l'établissement varie selon divers facteurs : la taille de la population immigrante, la composition de cette population, la taille de la communauté, etc.

Elle insiste sur un point particulier : c'est qu'il y a beaucoup de variations au niveau de l'implication des acteurs locaux, ce qui pose un défi important dans la perspective de la gouvernance multi-niveaux, soit en termes de gestion de programmes, en termes d'équité et de cohérence des résultats et en matière d'imputabilité. Elle a alors développé sept critères pour évaluer la gouvernance multi-niveaux : 1) la rapidité à formuler les politiques; 2) l'échelle, c'est-à-dire la gamme de programmes offerts; 3) la cohérence, soit la congruence ou l'écart entre les

diverses composantes; 4) l'efficacité, à savoir si les objectifs sont atteints et si les résultats sont bons; 5) l'efficience, c'est-à-dire la capacité d'atteindre les résultats escomptés à un coût raisonnable; 6) l'équité, à savoir si les différents acteurs sont traités équitablement; et 7) l'optimalité des politiques, soit évaluer si les politiques en place sont les meilleures possibles. Elle pense que ces critères peuvent s'appliquer à l'évaluation de la gouvernance de l'immigration dans CFSM.

Afin d'illustrer, elle analyse les ententes intergouvernementales en considérant les critères de cohérence et d'équité. Elle observe que la plupart des ententes comportent une clause faisant référence à l'importance d'augmenter la vitalité et d'appuyer le développement des CFSM. Mais il existe des variations en ce qui concerne la consultation des CFSM en matière d'immigration. Dans tous les cas, les ententes laissent généralement de côté les acteurs locaux. Ce qui la conduit à conclure qu'il y a un manque de cohérence au niveau des politiques et probablement des lacunes au niveau de l'équité.

En matière d'immigration, elle constate que la gouvernance multi-niveaux est encore à un stade « embryonnaire ». Ce qu'on aperçoit davantage, c'est un gouvernement multi-niveaux et non une dynamique de gouvernance à multiples niveaux. Tolley rappelle également que la gouvernance multi-niveaux ne produit pas automatiquement de meilleures politiques ou de meilleurs résultats. Ce n'est pas une solution « miracle ».

Les villes et l'immigration : des échelles impensées du fédéralisme canadien ?

Aude-Claire Fourot (Simon Fraser University) focalise son attention sur les villes canadiennes dans le contexte fédéral canadien. L'arrivée des villes dans le secteur de l'immigration est récent, ces acteurs ayant historiquement ~~eu~~ des pouvoirs mineurs. Fourot pense que les politiques locales doivent être davantage prises en compte dans le secteur de l'immigration.

Elle développe le principe de la territorialisation de l'immigration et de l'intégration à l'espace des villes, et propose d'intégrer cette notion d'espace à l'analyse de la francophonie. Elle s'inspire de ce qui est connu comme le « tournant scalaire » pour l'appliquer à la notion de territoire urbain jusque-là négligé par les politiques publiques. Ensuite, elle avance l'idée d'un tournant méthodologique à travers une réinterprétation de la question des territoires qu'on peut comprendre comme une dimension importante des phénomènes sociopolitiques. Cela démontre les limites du « nationalisme méthodologique » (prise en compte exclusive de l'échelon national) qui avait une focale scalaire fédérale. Lorsqu'on considère l'immigration on sait, dit-elle, que les frontières sont contestées et mouvantes, et, donc, comment, méthodologiquement s'intéresser à ces formes de territorialisations et de mobilités elles aussi mouvantes ?

Ce qui implique, avance-t-elle, un « tournant ontologique » permettant de donner au territoire toute sa place dans l'analyse des phénomènes sociopolitiques. C'est là un changement dans notre manière d'imaginer le local, le national, l'immigration. Nos représentations changent. Les espaces et les échelles de l'immigration aident à comprendre les politiques publiques. La multiplication des niveaux et des acteurs structurent les espaces. Les espaces sont des objets de gouvernance en définissant qui peut être à l'intérieur et à l'extérieur, qui a accès ou non aux ressources de l'État (les « désirables/indésirables », les « éligible/inéligibles »).

La vision du rôle des villes néanmoins change. Passant de la livraison de services plus traditionnelle (déneigement, eaux et égouts) à un rôle plus politique en lien avec les identités urbaines, comme la question de l'immigration. L'idée est de démontrer que le local a un rôle à jouer dans les politiques d'immigration, ce qui dépend en grande partie du degré d'autonomie des municipalités, au cœur de ce local.

Retour sur l'« Analyse des impacts de la réforme du système d'immigration du Canada sur les communautés de la francophonie canadienne »

Matthieu Brennan (expert-conseil pour la Conférence ministérielle pour la francophonie canadienne) étudie les politiques publiques du point de vue de l'impact qu'elles ont sur les populations immigrantes et les communautés. Ce qu'il propose c'est de regarder les réformes en immigration depuis l'arrivée des Conservateurs en 2006. Plusieurs changements réglementaires et législatifs très significatifs ont été effectués via les lois du budget, et donc sans véritable débat public autour de ces enjeux.

Ces réformes transforment pourtant le système d'immigration. La sélection, par exemple, va bientôt s'effectuer (comme c'est le cas en Australie) selon les besoins du marché canadien, et non par ce que l'immigrant peut offrir. Un système clairement axé sur les besoins économiques du pays et qui cherche de prime abord l'efficacité est un système actif et non passif. La professionnalisation de tous les acteurs impliqués dans le dossier de l'immigration doit donc suivre cette mise à niveau (services d'établissement, par exemple). La sécurité publique s'est aussi infiltrée en introduisant la collecte de données biométriques chez les étudiants étrangers. Aussi, le ministre de l'immigration a aussi à sa disposition (depuis 2008) un pouvoir d'établir des instructions ministérielles, ce qui donne un rôle beaucoup plus exécutif au ministre.

Son étude de l'ensemble des réformes du système d'immigration s'intéresse plus spécifiquement à l'impact des réformes en immigration sur les CFMS. Il commence en soulignant les changements au niveau de la sélection. Des changements qui ont des impacts sur les catégories d'immigrants désirés. Un système à deux temps (« Two step immigration ») valorise la transition d'un statut temporaire à la résidence permanente par des programmes comme la *Catégorie de l'expérience canadienne* et les *Programmes des candidats provinciaux*, programmes fonctionnant comme des « passerelles » à la résidence permanente. Les « think tanks » partout au Canada avancent que le nombre optimum d'admission par année devrait être autour de 450 000 par année. Si la cible pour l'immigration francophone demeure 4,4% du total, il faut penser à l'efficacité des services que les organismes d'établissement doivent offrir. Il faut penser à l'impact.

Brennan conclue que le changement le plus important va être l'introduction du modèle de la déclaration d'intérêt (DI). Ce nouveau système de sélection d'immigrant va ressembler à des sites comme « jobboom » ou « monster ». Ce peut être une grande opportunité pour les CFMS mais qui nécessitera un ajustement considérable de leurs pratiques de promotion et de recrutement.

Les communautés et l'immigration : un développement qui passe par l'engagement et la collaboration

Suzanne Bossé (Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada) présente la perspective des communautés francophones et acadiennes quant à l'immigration, le fédéralisme canadien et les politiques publiques. L'immigration francophone passe avant tout, avance-t-elle, par l'engagement des acteurs aux divers niveaux, local, provincial/territorial, national, ainsi que par leur collaboration. Elle veut examiner les opportunités et les enjeux de chacun des niveaux pour les populations immigrantes.

Si aujourd'hui il y a une stratégie nationale en matière d'immigration francophone, c'est en raison de la collaboration entre le gouvernement et les communautés. L'impact sur les immigrants et les communautés se joue à l'échelle locale. Les services d'établissement sont le premier point de contact pour les nouveaux arrivants, ce qu'il leur permet d'identifier les besoins et les stratégies pour répondre à ces besoins des populations immigrantes francophones. La plus grande réalisation du plan stratégique a été la mise sur pied des Réseaux en immigration francophone (RIFs).

En ce qui concerne les opportunités pour les populations immigrantes, les RIFs et leurs partenaires assurent une sensibilisation des communautés envers l'immigration, et agissent comme facilitateur à l'intégration économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants. Il reste néanmoins des dossiers à développer : l'accès limité à l'évaluation et la formation linguistique ; la nécessité de renforcer les services d'accueil et d'établissement ; l'accès à l'emploi et à des services d'appui à l'employabilité et à l'intégration économique.

En ce qui concerne les opportunités au niveau des communautés et des gouvernements, elle souligne que les RIFs « représentent des effets leviers importants » pour identifier de nouveaux partenaires et appuis financiers. Le système de Déclaration d'intérêt va aider à identifier les immigrants de langue française incluant ceux sélectionnés par des employeurs anglophones. Elle souligne aussi l'importance des rencontres fédéral-provincial/territorial, et elle espère que l'enjeu de l'immigration francophone y soit régulièrement abordé. Enfin, la nouvelle *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018* offre une opportunité de collaboration en ce qui a trait à l'intégration des immigrants francophones dans nos communautés. Pour les enjeux, elle souligne que la promotion des communautés elles-mêmes demeure limitée, que les provinces/territoires n'ont généralement pas de cibles en matière d'immigration francophone, que les clauses linguistiques incluses dans les ententes intergouvernementales manquent de rigueur et doivent être remaniées, et qu'il existe un besoin pour une plus grande stabilité dans l'engagement des gouvernements à l'égard des diverses activités en matière d'immigration car les capacités des communautés restent limitées.

Elle termine avec quelques pistes de réflexion. D'abord, en ce qui a trait aux ententes intergouvernementales : comment les enjeux et les opportunités sont-ils pris en compte en ce qui

concerne l'immigration francophone suite aux consultations avec les communautés? Est-ce que la complétude institutionnelle est un résultat visé par ces diverses ententes? Elle souligne le besoin de produire des données probantes nous permettant de connaître le parcours des immigrants afin d'adapter les services d'accueil et d'établissement. Ces données donneront une meilleure idée des pratiques (linguistiques et autres) des populations immigrantes.

Période de questions/commentaires

Question : Un responsable d'un centre d'accueil francophone note que les changements au système d'immigration soulignés par Matthieu Brennan vont affecter les communautés francophones et renforcer certaines formes d'exclusion, notamment les populations immigrantes provenant d'Afrique. En ce moment, Destination Canada ne se rend pas en Afrique où, rappelle-t-il, on retrouve pourtant le plus grand bassin de francophones au monde. De plus, les nouvelles modifications au système risquent d'exclure sur la base du bilinguisme et des compétences cette population africaine, ce qui fait que l'immigration francophone à l'avenir risque de venir de l'Europe uniquement. Comment les CFSM se comportent devant ce défi ?

Matthieu Brennan répond que l'outil de l'offre d'emploi réservé par l'entremise du système de déclaration d'intérêt peut servir de solution à ce problème. Les acteurs communautaires francophones doivent alors travailler de près avec les employeurs pour qu'ils sélectionnent des immigrants francophones. Un rôle plus important va revenir aux employeurs dans la sélection.

Suzanne Bossé ajoute que, suite aux investissements de la nouvelle feuille de route, une équipe du Sénégal a été formée pour couvrir environ 14 pays d'Afrique pour favoriser le recrutement d'immigrants francophones.

Commentaire: Une personne trouve malheureux qu'il n'y ait pas plus d'uniformisation dans les ententes intergouvernementales et qu'on recrute en Inde et au Brésil, par exemple, mais pas en Afrique ou d'autres pays francophones.

Table ronde 1 : Bien réussir le projet de l'immigration – le point de vue des acteurs

Le président de séance, Carsten Quell (Commissariat aux langues officielles), explique que dans le cadre de la présente table ronde l'objectif est de traiter des dimensions plus pratiques en s'intéressant, entre autres, au continuum de l'immigration, aux synergies qui sont produites sur le terrain et à la capacité des acteurs communautaires d'accéder aux données pertinentes.

Nicolas Carrière (Réseau en immigration francophone du TNO) partage ses observations en matière d'immigration francophone au TNO. En arrivant au TNO, c'est la diversité culturelle

qui peut surprendre : 133 nationalités recensées et les populations immigrantes francophones provenant d'environ 21 pays à travers le monde.

Les bonnes pratiques du RIF TNO : 1) une très bonne relation avec leur bureau de CIC ; 2) l'appui du conseil de développement du TNO qui maintient d'excellentes relations avec le milieu des affaires, ce qui est bénéfique au niveau du recrutement/sélection ; et, 3) l'organisation d'un forum pan-territorial qui a abouti à l'idée que les trois territoires veulent coopérer afin d'établir une stratégie concertée de recrutement de main d'œuvre. Au niveau des défis : 1) il existe un manque important dans l'évaluation et la formation linguistique ; 2) il y a un manque au niveau des analyses des besoins des populations immigrantes ; et 3) il y a peu de données statistiques fiables et précises (les chiffres regroupent généralement les trois territoires) pouvant informer les services d'établissement.

Le continuum de l'immigration au TNO est particulier, car les nouveaux arrivants sont souvent à leur troisième ou quatrième destination. Cela veut dire que leur processus d'intégration a déjà été amorcé ailleurs au Canada. Son inquiétude, c'est que les services d'établissement seraient moins justifiés dans ce contexte de mobilité. L'immigrant, pour qui le processus d'intégration a déjà commencé ailleurs, arrive au TNO avec des besoins spécifiques. La relation avec le service d'établissement anglophone du TNO est excellente, elle est basée sur la coopération. Il est plus difficile de rassembler d'autres types d'acteurs communautaires (YMCA, les églises, les sociétés d'habitation, etc.) autour de l'enjeu de l'immigration. La relation avec les employeurs est également excellente et ces derniers sont très bien informés de l'enjeu migratoire. Le gouvernement, pour sa part, est très peu impliqué dans le dossier de l'immigration. Le RIF TNO est alors un leader en matière d'immigration en raison de l'appui d'acteurs comme la FCFA et RDÉE.

En guise de conclusion, Carrière rappelle que les petits nombres ont un impact important dans des petites sociétés. Bien qu'il y ait qu'un petit nombre d'immigrants qui fait du TNO leur destination, ceux qui viennent tendent à s'établir et rester, ce qui a un impact sur le TNO et sur les communautés francophones particulièrement.

Saint-Phard Désir (Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton) propose un tour d'horizon de l'expérience immigrante. L'immigrant lorsqu'il arrive au Canada doit faire face à des obstacles et des défis.

Premièrement, il doit obtenir la documentation nécessaire à son intégration au pays (carte d'assurance sociale, etc.). Il est facile de lui dire où aller pour obtenir « les papiers », mais il faut aussi lui expliquer la raison de les avoir.

Deuxièmement, il doit être en mesure de satisfaire ses besoins de base et stabiliser sa famille. Il lui faut un logement, ce qui n'est pas toujours facile. Mais en plus, les exigences pour obtenir un logement, comme la vérification de la cote de crédit, rend l'accès difficile. Collectivement, individuellement, il faut sensibiliser les gens sur la réalité de la situation immigrante.

Troisièmement, au niveau de l'emploi, même si un employeur ne peut pas demander à un immigrant s'il détient une expérience de travail au Canada, le curriculum vitae de l'immigrant le

dévoile clairement. Les employeurs ne vivent pas dans un vacuum, plusieurs d'entre nous, suggère-t-il, peuvent encourager un employeur à embaucher un immigrant. Il faut inviter les employeurs à reconsidérer les exigences et les critères qu'ils utilisent en matière d'embauche. À son avis, les employeurs francophones ont une responsabilité d'embaucher un immigrant *francophone*. Si on veut que l'immigrant détienne une expérience canadienne, il faut bien qu'il commence quelque part.

Serge Colin (ancien vice-président du conseil d'administration du CAFI et nouvel entrepreneur au Nouveau-Brunswick) présente le portrait de son expérience. Installé depuis quelques années avec sa famille à Moncton, sa démarche pour venir au Canada était assez simple, confie-t-il : il voulait entreprendre quelque chose au Nouveau-Brunswick. Il a donc été en mesure de participer à un programme de mentorat parrainé par la Chambre de commerce du Grand Moncton, des services offerts par Entreprise Grand Moncton et Entreprise Canada. Bref, lorsqu'un immigrant décide de se lancer en affaires au Canada, il bénéficie de services d'accompagnement pertinents et satisfaisants.

Il souligne néanmoins que l'immigrant est lui-même le moteur de son propre projet et que rien ne s'effectue à l'extérieur des activités de réseautage. Le choix de s'établir dans l'Est du pays était déterminé par des facteurs plus personnels, comme vivre plus près de la mer, vivre du point de vue familial dans une région bilingue. Lors du Sommet de l'immigration de la région du Grand Moncton (mai 2013), il est ressorti « sans ambiguïté » qu'il n'est pas possible d'être unilingue francophone dans le monde des affaires. Même les francophones s'expriment en anglais! Même dans sa propre entreprise, les employés sont majoritairement francophones, mais les échanges se font essentiellement en anglais.

Sa démarche a été de reprendre une entreprise qui existait déjà, qui avait déjà sa propre clientèle. C'est plus facile pour un immigrant qui n'est pas « connecté » de démarrer de cette manière une démarche entrepreneuriale, suggère-t-il. Au Nouveau-Brunswick, plusieurs entreprises économiquement viables cessent leurs activités car elles n'ont pas personne pour assurer la succession.

En ce qui concerne le continuum de l'immigration, il estime que la strate municipale n'est pas dans la même dynamique. Néanmoins, il souligne qu'il est possible de trouver un appui de partenaires locaux comme la CBDC et les Caisses populaires acadiennes, par exemple.

Caroline Andrew (Université d'Ottawa) est revenue sur les trois interventions, et surtout sur deux aspects, soit la spécificité du projet de l'immigrant et le rôle des acteurs locaux. Comme il a été illustré dans la présentation de Nicolas Carrière, le TNO n'étant pas la première destination de l'immigrant, cela suppose qu'il y a plusieurs trajectoires immigrantes. Saint Phard Désir a, pour sa part, complété en dressant un tableau de la complexité des besoins de chaque immigrant. Enfin, Serge Colin a présenté la spécificité de son projet d'immigration.

Cela étant dit, selon elle, le défi est de faire deux choses en même temps. Il est important, d'une part, d'être en mesure de maintenir au centre la spécificité du projet de l'immigrant, c'est-

à-dire d'assurer qu'il soit à même de réaliser le projet qu'il s'était défini pour lui-même et sa famille. L'autre chose est de garantir une offre de services diversifiés au niveau local pouvant aider l'immigrant dans son parcours. Andrew a soulevé plusieurs questions intéressantes. Comment centrer la priorité sur le projet d'immigration spécifique, donner à l'immigrant la capacité de décider de son parcours, sans cependant le laisser à lui-même, c'est-à-dire tout en lui offrant une panoplie de services et de contacts adéquats? Comment offrir une large gamme de services tout en n'oubliant pas que l'immigrant doit demeurer « maître de son projet », qu'il peut choisir les services qu'il juge nécessaire pour accomplir son projet. Assurer un « continuum » de l'immigration francophone prend ici tout son sens.

Période de questions/commentaires

Question : Amélie Arsenault (CIC) constate qu'on a parlé beaucoup de l'établissement. Qu'en est-il de la phase pré-immigration, demande-t-elle?

Serge Colin répond en disant que la démarche d'immigration est généralement structurante jusqu'au moment où l'immigrant arrive au Canada. L'environnement change par la suite. Personnellement, il est passé par Destination Canada qui lui disait que le Nouveau-Brunswick avait besoin de lui, mais une fois qu'il y est arrivé, il s'est butté à des obstacles. Étant un ingénieur formé à l'extérieur du Canada, il ne détenait pas de certification canadienne ni une expérience de travail dans le pays. Plusieurs immigrants au Nouveau-Brunswick deviennent entrepreneurs par défaut car ils ne veulent pas œuvrer dans un marché de travail secondaire, comme ces fameux centres d'appels.

Saint Phard Désir ajoute que beaucoup d'améliorations ont été apportées au processus de pré-immigration. L'information offerte auparavant était très générale (le Canada), mais maintenant l'information offerte est un peu plus spécialisée et spécifique à l'endroit où l'immigrant désire s'établir.

Table ronde 2 : Poser l'enjeu de la recherche sur l'immigration francophone

En guise d'introduction à la table ronde, Chedly Belkhodja souligne le développement d'une capacité de recherche sur la problématique de l'immigration francophone au Canada depuis une dizaine d'années. Cela s'est fait de façon graduelle : La décennie 1990-2000 a transformé le paysage de l'immigration : globalisation, néolibéralisme conquérant, réformes du système de l'immigration, régionalisation, immigration économique, mécanismes de sélection + engagement des communautés. Il indique également que la recherche en immigration francophone a été en mesure de poser des questions différentes. Par exemple : la relation minorité-majorité a-t-elle une incidence sur la manière de concevoir l'apport de l'immigration? Le eux et le nous est-il différent au sein de la minorité? La recherche sur l'immigration a aussi dévoilé de nouvelles réalités : la diversité et pas seulement la dualité linguistique et l'histoire des peuples fondateurs.

Mais, aujourd'hui, la recherche doit aussi se préoccuper de nouvelles problématiques, surtout celles liées aux transformations économiques du système de l'immigration fédéral.

Il me semble que ce terrain évolue rapidement et que les immigrants également... Chedly Belkhodja demande alors aux panélistes de souligner ce qu'ils estiment comme le principal défi de la recherche sur l'immigration francophone.

Anne Robineau (Institut Canadien de Recherche les Minorités Linguistiques) débute la discussion en soulignant qu'un défi important est de combler des recherches qui sont encore trop fragmentaires. Ce qui semble se faire un peu moins dans la recherche en immigration, note-t-elle, c'est de lier cet enjeu à d'autres politiques publiques plus sectorielles. Elle donne l'exemple des politiques familiales des provinces. La notion du rôle différencié du genre, par exemple, demeure peu abordée.

Aussi, l'apport économique des immigrants est souvent mentionné, mais quelles sont les habitudes des immigrants en matière de consommation? Quelles sont les catégories professionnelles que l'on repère le plus systématiquement? Quels liens économiques internationaux entretiennent-ils? Quel accès à l'emploi, aux prestations d'assurance emploi, ont-ils? Occupent-ils des postes d'autorité ou sont-ils exclus de ceux-ci? Est-ce qu'il y a des secteurs économiques dans lesquels ils se retrouvent davantage? Elle avance qu'il y a encore une difficulté à bien cerner ces dimensions de l'immigration.

Lorsqu'on parle de l'immigration on traite souvent de la différence culturelle. La recherche s'intéresse alors aux représentations sociales, mais avons-nous une vision d'ensemble des valeurs épousées par la culture d'origine? Quelles formes d'accommodements à cette diversité existe-t-il? Quelle expérience « les gens qui ne sont jamais partis » font-ils de l'immigration? Tout cela suppose des représentations sociales qu'on connaît moins.

Robineau souligne aussi un besoin de recherche sur les questions du rapport intergénérationnel. Comment comprendre le sacrifice réalisé par les parents qui acceptent parfois des postes sous-qualifiés et qui aperçoivent dans leurs enfants la possibilité d'une réussite et de mobilité sociale? Que connaît-on de ces diverses aspirations ou déceptions?

Paulin Mulatris (Université de l'Alberta, Campus Saint-Jean) aborde quelques lieux communs de la recherche que nous ne questionnons plus. Quelles sont les questions marginales que nous évitons?

Selon Mulatris et d'autres chercheurs, la question de la représentativité en est une. Qui représente qui? Qui parle au nom des immigrants? Et quel espace de parole existe-t-il pour les populations immigrantes? En somme, demande-t-il, comment se réalise la redistribution du pouvoir au sein des organismes porte-paroles de la francophonie canadienne? Par ailleurs, la notion de complétude institutionnelle mérite d'être réinterrogée par rapport à l'internalisation et la production de structures qui viennent revitaliser les CFSM. Comment la notion de complétude institutionnelle prend-elle en compte la diversité? Aussi, avance-t-il, le « paradigme vitalitaire »

invite à repenser le cas de l'institution scolaire. Il y a une diversification dans les communautés des populations estudiantines, mais on semble encore adopter une « conception monolithique de la culture ». Il faut revisiter l'article 23.

Il s'interroge sur la pertinence d'élaborer un indice de développement communautaire qui prenne en compte la performance des différents organismes ainsi que de mesurer jusqu'à quel point les investissements effectués conduit au développement des CFMS. Il faut aussi regarder les différentes formes de marginalité qui sont produites dans les communautés (par exemple, la question autochtone qui reste sous-traitée). La croissance démographique qui passe surtout par les populations autochtones et immigrantes ne mène-t-elle pas à créer de nouveaux marginaux? Aussi quelle place faire des gens qui proviennent de l'immersion? Enfin, comment s'effectue la transition entre les valeurs du lieu d'origine et celles du lieu d'immigration (par exemple, en ce qui concerne la diversité sexuelle)?

Ümit Kiziltan (Citoyenneté et Immigration Canada) aussi reconnaît qu'il y aurait plusieurs défis/besoins en matière de recherche à souligner. Il note que l'équipe de recherche qu'il gère vient de commencer à établir un agenda de recherche sur les CFMS. Les défis apparaissent assez rapidement, mais les opportunités sont également intéressantes. CIC souhaite s'assurer que le programme de recherche soit pertinent pour le développement de politiques publiques et de programmes. Un défi important est de trouver un équilibre entre les interrogations théoriques/conceptuelles et les dimensions pratiques. Il faut que les produits de recherche soient en mesure à la fois d'informer le développement de politique et de permettre de considérer des questions avancées par les collègues universitaires.

Comment intégrer les recherches produites pour développer un langage commun? Comment produire une compréhension partagée des problématiques et des résultats pouvant mener à des discussions plus riches? Comment travailler ensemble pour refléter les problèmes vécus par les communautés?

Dans le cadre d'un programme de recherche stratégique, deux volets ont été développés. Le premier s'intéresse au continuum de l'expérience immigrante francophone (mieux comprendre les conditions immigrantes), le second volet s'attarde aux stratégies et capacités d'accueil au niveau de l'intégration. Par ailleurs, il y a beaucoup de travail qui a déjà été réalisé sur le développement de base de données. La fonction publique, souligne-t-il, produit beaucoup de recherches quantitatives, mais selon lui le développement d'un programme de recherche équilibré nécessite également des approches qualitatives ou ethnographiques. La vie des gens ne se voit pas que dans les chiffres. Il faut donc essayer de capturer l'expérience quotidienne des populations immigrantes.

Jean Viel (Citoyenneté et Immigration Canada) débute avec quelques constatations. Il remarque que les recherches en matière d'immigration francophone sont souvent holistiques; elles contiennent parfois une dimension comparative; elles sont très souvent interdisciplinaires;

elles sont quantitatives à l'intérieur de la fonction publique mais plus qualitatives à l'extérieur; elles sont parfois conceptuelles, mais plus souvent basées sur les pratiques des communautés; et souvent elles partent d'impératifs communautaires.

Pourquoi la recherche est-elle importante ? demande-t-il. De sa perspective en élaboration de politiques de programme, c'est qu'il faut baser l'élaboration sur des connaissances. Parfois, il y a aussi un besoin d'avoir accès aux personnes œuvrant dans le secteur de la recherche. Dans le secteur de l'immigration francophone, ce dernier aspect demeure quant à lui une lacune. La recherche est nécessaire pour sensibiliser sur la base des faits les décideurs et les intervenants, afin de mieux leur expliquer les enjeux, les défis et les besoins.

Maintenant, comment faire la recherche ? Selon lui, il est devenu important avec l'émergence de nouveaux chercheurs, de nouveaux partenariats (comme Voies vers la prospérité) de faire la cartographie des personnes faisant de la recherche en immigration francophone. Il faut aussi donner une place à la recherche-action, soit la perspective communautaire. Il faut réintégrer de manière systématique trois angles : gouvernemental, communautaire et universitaire. Il faut capitaliser sur l'engagement communautaire qui est en ce moment très fort, notamment par le biais de la gouvernance collaborative, souligne-t-il, offert par le comité CIC-CFSM.

Ibrahima Diallo (Table de concertation sur l'immigration francophone) dit que ce qui manque souvent au niveau communautaire afin de mener des actions c'est des données probantes, d'où l'importance de la recherche. Dans le cadre de la Table de concertation sur l'immigration francophone, il va être possible souligne-t-il de définir des thématiques prioritaires qui seront le reflet de ce qui se produit dans les communautés. La définition de ces thématiques qui sera réalisée en consultation avec les CFSM et les fonctionnaires de CIC fait partie des activités à l'agenda de la Table de concertation. Lors de la première rencontre de la Table de concertation (le 2 décembre 2013), les membres ont fait valoir l'importance du rôle des communautés dans la création de projet de recherche sur l'immigration francophone. Il souligne également le besoin d'une collaboration soutenue entre les gouvernements, les communautés et les universités.

Il mentionne aussi le besoin d'avoir de la recherche sur les facteurs déterminants menant à une immigration réussie. Il pense que ce type de recherche permettrait de donner un peu d'espoir à ceux qui ne voient que des obstacles à l'intégration des immigrants. Il y a un besoin aussi d'étudier ce qui peut être nommé la « sphère familiale ». Plusieurs anecdotes circulent, dit-il, sur le fait qu'environ 30% des couples arrivant au Canada aboutissent à une séparation. Est-ce que c'est vraiment le cas ? Il y a un besoin d'étudier cette thématique. Aussi, il faut effectuer plus de recherche sur les immigrants de deuxième génération.

Période de questions/commentaires

Commentaire : Suzanne Bossé (FCFA) note qu'en ce qui concerne cette question de la collaboration gouvernements, communautés, universités, il y a longtemps qu'elle espère voir se créer un comité pouvant les réunir. Et, en fait, en 2011, suite à un symposium sur les langues officielles organisé par Patrimoine Canada, il y avait eu un engagement à créer un mécanisme pour regrouper ces trois partenaires afin de donner suite au symposium. Elle espère que cet engagement-là va se réaliser bientôt.

Question : Aude-Claire Fourot (Simon Fraser University) demande aux panelistes : qu'est-ce qu'ils continueraient de faire, c'est-à-dire ce qui a bien marché dans leurs recherches ? Qu'est-ce que qu'ils feraient différemment ? Quels sont les changements dans l'imaginaire qui pourraient être intéressants à cet égard ?

Ümit Kiziltan répond à la question d'Aude-Claire en disant que même s'il y a beaucoup de défis, il y a aussi beaucoup d'opportunités. En ce qui concerne les choses qui sont faites différemment, il souligne le fait d'utiliser une pluralité de méthodologies. Une chose que CIC n'a pas bien fait jusqu'à présent, c'est de mobiliser les ressources de recherche qui ont été utilisées dans d'autres cas. Il faut mieux intégrer les ressources, souligne-t-il, en utilisant à meilleur escient les outils/recherches déjà développés mais qui peuvent servir à d'autres projets. Il faut aussi, poursuit-il, consolider de nouveaux partenariats interministériels en développant des projets collectifs tout en continuant à agrandir leur réseau.

Jean Viel ajoute un élément important qu'il faut garder c'est cette Journée de réflexion sur l'immigration francophone. Il souligne que la formule Métropolis était intéressante dans le passé, car non seulement les recherches universitaires étaient diffusées au sein de CIC, mais elles permettaient d'établir un pont entre les fonctionnaires en élaboration de programmes et les chercheurs universitaires afin de discuter des besoins en matière de recherche.

Ibrahima Diallo ajoute qu'un objectif de la Table concertation est de s'assurer que les recherches puissent être menées à échéance. Afin que cela se réalise, il faut que tous les partenaires – gouvernementales, communautaires, universitaires – y prennent part.

Question : Firmin Dama (CIC) revenant sur ce qui a été évoqué lors de l'atelier 1 demande si la définition de l'objet (qui est francophone ?) et la délimitation des communautés francophones devraient être des enjeux à prioriser au niveau de la recherche ?

Commentaire : Paul Brennan (Association des collèges, cegeps et instituts du Canada) fait la suggestion de faire de la recherche sur ce qui se passe dans les collèges. Aussi, il serait intéressant, dit-il, de faire de la recherche sur les facteurs qui encouragent les étudiants internationaux/immigrants à choisir une destination plutôt qu'une autre, car cela permettrait d'être plus proactif au niveau du recrutement.

Question : Une personne demande s'il n'y pas une façon de développer une stratégie de vulgarisation de la recherche? Peu d'anglophones participent aux activités concernant l'immigration francophone, par exemple, on ne fait que se parler entre francophones, note-t-il.

Paulin Mulatris avance qu'une voie possible est de développer des réseaux qui intègrent des collègues œuvrant dans des milieux anglophones ou d'avoir des publications bilingues. Toutefois, le problème revient aux difficultés liées au financement de la recherche.

Ibrahima Diallo souligne qu'il faut élargir la diffusion de la recherche plutôt que d'essayer de convaincre ceux qui sont déjà convaincus.

Jean Viel avance que la sensibilisation des gens à l'extérieur de ceux qui sont déjà convaincus est un défi important . C'est crucial en matière de livraison de programmes, notamment.

Paulin Mulatris note que les acteurs communautaires doivent solliciter les chercheurs lorsqu'ils développent des projets. Ils peuvent être une ressource importante pour l'avancement et la vulgarisation de ces projets.

Chedly Belkhodja souligne qu'il est important de ne pas voir la place du communautaire seulement à la fin d'un projet (comme consommateur du projet), mais qu'il y ait une implication en amont de celui-ci. Une autre dimension à considérer est l'utilisation de la recherche par les intervenants communautaires et les services d'établissements.

Anne Robineau note que c'est justement là l'importance de cartographier qui fait quoi dans le secteur de la recherche en matière d'immigration et d'aller chercher des experts dans d'autres secteurs (média, petite enfance, etc.).

Question : Carsten Quell (CIC) demande s'il ne serait pas possible maintenant de mener des études à court terme sur l'impact que vont avoir les réformes au système d'immigration? Soit, transmettre l'information sur les réformes en amont afin que les chercheurs puissent étudier l'impact que celles-ci auront sur les communautés francophones.

Chedly Belkhodja croit qu'il y a plusieurs personnes qui étudient les réformes en cours, mais ajoute qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble des impacts éventuels pour le dossier de l'immigration francophone. Un chercheur regarde certains aspects spécifiques plutôt que l'ensemble (d'autres s'intéressent à d'autres aspects).

Ümit Kiziltan : Les réformes ne cessent jamais. CIC met en place des indicateurs de rendement pour mesurer les modifications au système. En ce qui concerne la vulgarisation, il faut engager les gens et il faut avoir des conversations sur les thématiques/réformes. Un meilleur travail pourrait être fait dit-il pour transmettre l'information interne aux chercheurs pour qu'ils puissent réagir à partir de différents paradigmes méthodologiques.

2 – Conclusions pertinentes pour Citoyenneté Immigration Canada

L'adoption de la nouvelle Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 a conduit CIC à s'engager à soutenir l'immigration au sein des Communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). La 8^e journée de réflexion consacrée à l'immigration francophone en situation minoritaire au Canada avait pour but de mieux identifier les priorités en matière de recherche et de diffusion des connaissances en vue d'atteindre les objectifs de la nouvelle Feuille de route. Cette journée était également l'occasion de dresser un état des lieux de la situation de l'immigration au sein de la francophonie canadienne (réalisations et défis), de rendre compte des expériences et expertises en matière d'immigration francophone, et enfin de susciter le partage des connaissances et questions liées à la recherche.

A l'issue de cette journée, un constat s'impose : les intervenants ont pour la plupart questionné les grands cadres de référence qui habituellement nous servent à comprendre l'immigration francophone. A travers des questionnements parfois aux marges du domaine, ce sont les fondamentaux du domaine (notions de communauté, de minorité, d'accueil, de continuum, de bassin...) qui ont été reconsidérés et questionnés.

La question de la définition des CFSM

De quelles communautés s'agit-il ? Qui ça nous ? C'était là, avec la recherche, l'un des principaux enjeux de cette journée. Trois dimensions étroitement complémentaires apparaissent :

1 - Dans de cadre de la journée, et plus particulièrement du premier atelier, la question de la **dimension politique** des communautés est revenue à travers des questionnements sur l'institutionnalisation de ces communautés.

- Distinction entre *lieux* de l'accueil et société ou communauté d'accueil (Rémi Léger). L'immigrant est d'abord accueilli dans un lieu qui rend problématique la conception de communauté d'accueil. Le territoire doit également être intégré à la réflexion sur la notion d'accueil ou de communauté d'accueil (Fourot).

- Question de **l'institutionnalisation** (complétude institutionnelle)

- La définition des communautés s'avère difficile dans un contexte canadien où ont été privilégiées des **politiques de reconnaissances linguistiques**, et non communautaires. C'est là l'absence de « projet politique global » souligné notamment par Rémi Léger.

- Un autre aspect à prendre en compte : quelle est l'**objectif** de la communauté en terme d'immigration francophone (de Chardon).

2 - Une autre dimension a été mentionnée, pour être parfois critiquée : la **dimension vitalitaire**, c'est-à-dire sociodémographique des communautés.

- Les minorités sont également un ensemble plus ou moins lié d'individus caractérisés par des pratiques et des représentations propres. Il s'agit de mieux **connaître les dynamiques linguistiques** de ces communautés (Cédric de Chardon)
- La question des nombres et de la **quantification** est indispensable : elle nous permet de comprendre comment les communautés se portent. Au-delà de la taille ou de la densité, il convient également de questionner l'attractivité des communautés en question (de Chardon, Corbeil). Y a-t-il des distinctions quant à la capacité d'attraction des communautés, et faut-il les prendre en compte dans les politiques publiques sur l'immigration francophone ?
- il existe parfois une **dimension instrumentale** s'agissant de la mobilisation des immigrants francophones dans le projet de revitalisation linguistique des minorités francophones, qu'on retrouve notamment dans la définition d'un immigrant « désirable » (Isabelle Violette).
- Cette dimension instrumentale de la langue peut également être utilisée par l'immigrant lui-même comme outil économique.

3 - Troisième dimension : la dimension proprement **identitaire**, et les processus de construction et reconstructions identitaires. Les communautés en situation minoritaire doivent être comprises dans une dimension processuelle. Le changement les touche également, et imprime sa marque sur le travail définitoire, à tel point qu'il pourrait apparaître comme illusoire.

- La **mobilité** et les trajectoires multiples nous imposent de regarder autrement la question de l'intégration « dans » « une » communauté (Monica Heller), mais également « dans » « un » État nation.
- Dans cette perspective, quel est le **statut de la langue** ? Quelle est sa place dans la définition de la communauté ? Une communauté, fût-elle linguistique, se définit-elle avant tout et d'abord par la langue (Isabelle Violette) ?
- L'immigration a conduit à un **discours identitaire plus ouvert et inclusif**, même si l'investissement dans l'immigration est parfois questionné au regard de situations économiques poussant certains francophones à migrer.
- Enfin, il convient également de se questionner sur le « **milieu de vie** » (Garant), rejoignant d'ailleurs les questionnements de Rémi Leger sur le « lieu » de l'accueil.

La question des acteurs

La journée de réflexion a également mis de l'avant la question des acteurs intervenant dans le dossier de l'immigration, en soulignant deux tendances :

1 - La **multiplication** de ces derniers, surtout dans le cadre du dossier de l'immigration francophone, celle-ci étant représentée comme un enjeu crucial autant du côté des décideurs (États, municipalités) que du côté des organismes communautaires.

2 - L'organisation et la coordination de ces acteurs, tant au sein des communautés (RIF, Table nationale de concertation sur l'immigration francophone) qu'au sein des différents services de l'État (en particulier au sein de CIC), qu'entre ces différents acteurs, à travers des « lieux » de collaboration et d'échange (Comité CFSM-CIC sur l'immigration francophone). C'est une véritable **gouvernance sur l'immigration francophone** qui semble, au regard de toutes ces initiatives, émerger, et qu'il conviendrait d'analyser à travers un programme de recherche systématique, bien qu'elle apparaisse encore embryonnaire.

Face à cette tendance, trois constats, et trois besoins de recherche :

1 – Cette gouvernance multiniveaux est cependant **variable** et évidemment **incomplète** : il conviendrait que les niveaux locaux soient mieux insérés, et il existe des différences significatives en fonction, là aussi, des lieux, et de l'importance de la population migrante (Tolley). La question des espaces locaux doit en particulier être plus étroitement intégrée, à travers une nouvelle réflexion à entreprendre autour de la notion de territoire (Fourot) à la fois générateurs et réceptacles de politiques publiques.

2 – Il convient d'être extrêmement attentif aux transformations susceptibles d'intervenir à travers les prochaines réformes du système d'immigration (Brennan), et notamment sur la manière d'associer tous les intervenants dans la sélection des immigrants et leur établissement. Ces transformations peuvent représenter un atout pour les communautés et leur vitalité, à condition qu'elles soient préparées.

3 – Un enjeu majeur quant à l'atteinte des objectifs d'un niveau satisfaisant d'accueil d'immigrants dans les CFSM consiste à renforcer et encourager les initiatives des communautés, à travers les réseaux existants (RIF) (Bossé), mais aussi à les intégrer systématiquement à cette nouvelle gouvernance en immigration francophone qui tend à se constituer.

La question du continuum en immigration

Le continuum en immigration a été questionné de multiples façons. Tant à travers l'idée d'une grande **variabilité** d'une région à une autre, d'une communauté à une autre, que s'agissant de l'expérience migrante elle-même, marquée par de profondes **singularités**.

Les intervenants de la table ronde consacrés à cette question ont fait part de leurs expériences variées, à tel point que les contrastes sont apparus assez saisissants, entre la situation des TNO (des nouveaux arrivants qui en sont souvent à leur troisième ou quatrième expérience canadienne), celle d'Ottawa-Gatineau ou celle de Moncton.

Sans conteste, c'est la dimension économique qui se trouve au cœur des dynamiques migratoires, depuis la formalisation du projet d'immigration, jusqu'à la rétention. Plusieurs focales ont permis de souligner un ensemble de défis autour desquels les besoins de recherche ont été évoqués :

Avant le départ

- l'accès à l'information sur le lieu d'accueil (communauté, mais aussi région, tissu économique) pour l'immigrant; accès à une information objective sur les communautés et les (potentielles) régions d'accueil (atouts et défis).

Lors de l'installation

- l'adéquation des services d'accueil dans un contexte de forte mobilité.
- l'accès à des services essentiels pour le nouvel arrivant (logement, école...).
- emploi; création ou reprise de compagnie : c'est la question de la ressource, ainsi que des enjeux et défis entourant la pérennisation de l'accès à une activité économique stable (connaissance linguistique; première expérience, reconnaissance des diplômes...).

Impact sur les communautés

- les besoins en terme de recherche (accès à des données fiables et précises, y compris sur de très petites communautés).
- l'impact de la diversité sur les petites CFMS.
- la réception, par les entrepreneurs, de la diversité culturelle.
- la réception, également, d'entrepreneurs migrants au sein de leur (nouvelle) communauté.

3 –Des pistes sur la recherche en immigration francophone

Plusieurs thématiques de recherche ont été suggérées au cours de la journée de réflexion. Elles rejoignent pour partie celles que nous avons pu relever lors de précédentes synthèses)¹.

Dans un premier temps, la recherche en immigration francophone s'est positionnée un peu comme le « petit », venant de la marge et étant en mesure de poser des questions différentes susceptibles de renouveler un regard dominant ou profondément « national » de l'immigration. Les questions soulevées cherchaient à explorer des voies originales, autour, par exemple, des relations entre minorités et majorités, et les conséquences de ces rapports dans la prise en compte de l'immigration. Le fameux « eux » et « nous » est-il différent au sein de la minorité?² Qu'en est-il de l'intégration au sein de la minorité francophone?³ Comment s'agencent les particularismes de communautés issues de la dualité linguistique avec cette diversité culturelle portée par l'immigration francophone?⁴ Par des enquêtes de terrain, la recherche a illustré des parcours d'intégration des nouveaux arrivants au sein d'espaces comme l'école, le milieu urbain ou la ruralité. La recherche sur l'immigration a aussi dévoilé de nouvelles problématiques identitaires, notamment l'inscription du discours de la diversité ethnique dans le cadre de la dualité linguistique et d'une narration assez homogène du récit francophone.

Mais, aujourd'hui, l'enjeu de la recherche sur l'immigration francophone doit s'articuler à une discussion autour des réformes actuelles au sein du système d'immigration canadien. Il est crucial pour les CFMS de se positionner par rapport au paradigme économique de l'immigration. Il ne s'agit pas de savoir si les CFMS sont favorables à cette orientation, mais d'arriver à mieux évaluer les facteurs de l'intégration économique des immigrants francophone et la capacité des CFMS à opérer dans un nouveau contexte de sélection de l'immigration économique. On le sait, l'introduction du modèle de la Déclaration d'intérêt (voie express) par Citoyenneté et Immigration Canada, en 2015, va avoir une incidence profonde sur la sélection des immigrants qualifiés pouvant combler des besoins économiques à court terme. Les communautés francophones sont-elles prêtes à jouer ce jeu? Les employeurs connaissent-ils bien leur rôle? Quel peut-être l'impact à moyen et court terme sur l'immigration francophone, et sur les CFMS?

¹ Chedly Belkhodja et Christophe Traisnel, *Bilan de la recherche sur l'immigration francophone au sein des CFMS*, Citoyenneté et Immigration Canada-Centre Métropolis atlantique, 2011. Diane Farmer et Emanuel da Silva, *Vitalité des milieux, vitalité des parcours. Réflexions sur l'évolution de la recherche sur l'immigration francophone en milieu minoritaire*, Centre de recherches en éducation franco-ontarienne (CREFO), OISE, University of Toronto, 2012.

² Nicole Gallant et Chedly Belkhodja. « Production d'un discours sur l'immigration et la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada », *Études ethniques du Canada*, vol. 37, no. 3, p. 35-58.

³ Amal Madibbo, *Minority within a Minority: Black Francophone Immigrants and the Dynamics of Power and Resistance*, Oxford, Routledge, 2006.

⁴ Christophe Traisnel et Isabelle Violette, « Qui ça, nous? La question des identités multiples dans l'aménagement d'une représentation de la francophonie en Acadie du Nouveau-Brunswick » (avec Isabelle Violette), dans *Produire et reproduire la francophonie en la nommant*, Nathalie Bélanger, Nicolas Garant et alii (dir.), Sudbury : Prises de parole, 2010, p. 101-122.

Les transformations du système d'immigration canadien vont également influencer la construction identitaire des CFSM. Il ne faut pas négliger un autre type de recherche, intéressé par un questionnement plus fondamentale et holistique de l'intégration et de la citoyenneté dans le contexte minoritaire francophone. Il est important de noter que la valorisation d'un immigrant autonome et responsable de son parcours individuel peut avoir un effet sur le sentiment d'appartenance à la communauté d'accueil. Comment se fait le processus d'intégration pour des immigrants économiques plus exigeants? Quelle sera leur allégeance aux enjeux défendus par la communauté?

Un constat fort intéressant de la journée a été l'importance du marqueur identitaire qu'est la langue dans la définition de la communauté minoritaire francophone. Cela dépasse le simple fait de maîtriser l'une des deux langues officielles du Canada pour signifier la fierté collective d'une communauté et un principe de loyauté ancré dans une histoire commune. Les nouvelles réformes en immigration peuvent-elles nous éloigner d'un projet plus collectif, car valorisant des considérations plutôt individualistes moins ancrées dans le sentiment d'appartenance communautaire? Ce questionnement est important, car il introduit un défi dans la manière de définir la communauté par rapport à la réalité de l'immigration. On demande aux immigrants de venir grossir les rangs des CFSM, mais ces immigrants sont sélectionnés à partir de mécanismes qui peuvent accentuer l'aspect temporaire, mobile et précaire de leur condition.

Enfin, la journée a été également l'occasion de souligner deux enjeux particuliers de la recherche : celui de la production de données encore peu ou partiellement disponibles, et la question corollaire du partage de ces données, de leur diffusion. Ces questions restent prioritaires dans la mesure où la recherche dépend de données fiables.